

Innovation Qualité : procédure d'évaluation

Le prix Innovation Qualité récompense les projets qui :

- contribuent à développer la qualité de la prise en charge médicale et le bien-être des patient-e-s ;
- sont dédiés à la pratique (les travaux théoriques, expérimentaux ou de laboratoire p. ex. sont exclus) ;
- sont achevés ou dont la mise en œuvre est déjà bien avancée ;
- sont développés par les membres mêmes de l'équipe candidate. Sont exclus les projets mettant l'accent sur la prestation de tiers, par exemple le dispositif médical d'un fabricant. De même, les innovations de tiers qui ne participent pas au projet ne sont pas prises en compte dans l'évaluation.
- ont été développés en Suisse pour notre système de santé.

Critères d'évaluation

Lorsque les conditions mentionnées ci-dessus sont remplies, l'ASQM présente les projets à un jury d'expertes et d'experts indépendants, qui évalue chaque projet en fonction des **sept critères** suivants :

1. Innovation (coefficient double)

- Idée nouvelle
- Méthode innovante, originalité de la démarche, nouveau groupe cible, etc.
- Approche connue, dont c'est la première mise en œuvre

2. Pertinence (coefficient double)

- Besoin d'agir
- Impact sur la sécurité des patient-e-s / sur le choix thématique / sur la qualité en médecine
- Potentiel de développement de la qualité en médecine pour le bien des patient-e-s

3. Groupe cible

- Le groupe cible du projet est défini
- Le projet est axé sur les besoins du groupe cible
- Le groupe cible est associé au développement du projet (participation)
- Le projet est adapté au contexte/aux conditions cadres

4. Qualité de la mise en œuvre

- Fondé sur la littérature existante et sur des projets comparables
- Procédure méthodologique appropriée et reproductible
- Suivi/traçabilité des écarts de planification

5. Résultats

- Objectifs atteints, fruits du projet (prestations, produits) et résultats (utilité et impact auprès du groupe cible)
- Indicateurs de l'amélioration de la qualité en médecine / de la sécurité des patient-e-s
- Indicateurs d'une plus-value pour les patient-e-s et leurs proches

6. Transposabilité

- Le projet est transposable à d'autres institutions/organisations, spécialisations, groupes professionnels, régions linguistiques, groupes de patient-e-s, etc.
- L'investissement requis pour le projet est réaliste (pour les personnes qui voudraient reprendre le projet)

7. Durabilité

- Le projet est amélioré en permanence et continue d'être développé
- Des processus ont été définis pour contrôler les objectifs

Une note maximale de six points peut être attribuée à chacun des critères. Les deux premiers ont un coefficient double. Le jury délibère ensuite pour nommer les projets lauréats.